

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 64 (1960)

Artikel: Université populaire jurassienne
Autor: Péquignot, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555481>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**UNIVERSITÉ POPULAIRE
JURASSIENNE**

UNIVERSITÉ POPULAIRE JURASSIENNE

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR EUGÈNE PÈQUIGNOT,
PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE JURASSIENNE,
A L'OUVERTURE DE LA QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL,
TENUE A MOUTIER (HOTEL SUISSE), LE 8 OCTOBRE 1960

Messieurs les représentants des autorités civiles et religieuses,
Mesdames et Messieurs,

Mon premier mot sera pour vous dire combien je vous sais gré de participer à cette quatrième séance du Conseil de l'Université populaire jurassienne. J'exprime ma gratitude aux représentants des sections, aux directeurs des cours, aux conférenciers, aux animateurs des stages. Je salue le représentant de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, M. J. Lœffel, les délégués des sections, les représentants des Ecoles, des groupements économiques, de la Société jurassienne d'émulation, de l'ADIJ, de l'Institut jurassien et de Pro Jura. J'adresse aussi un cordial salut aux représentants de la presse qui, dès le début, n'a cessé de soutenir nos efforts.

Vous aurez sans doute lu le rapport, clair et précis, sur l'activité de notre institution durant l'exercice 1959 à 1960. Il prouve que l'Université populaire jurassienne a pris un très bon départ. Tout à l'heure, M. Jean-Marie Mœckli, la cheville ouvrière de notre Université, commentera et complétera ce rapport.

Je constate avec satisfaction que le Conseil compte désormais parmi les délégués, ceux du Cartel syndical jurassien, de la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux, de la Commission agricole de l'ADIJ, des sections jurassiennes de la Société suisse des employés de commerce, de l'Union suisse des arts et métiers et de la Société cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, section du Birstal. Nous voulons espérer que ces délégués nous aideront à recruter des auditeurs et stagiaires dans les divers milieux qu'ils représentent. Cela

favorisera un rapprochement entre jeunes gens, citoyens et citoyennes appartenant à des catégories sociales différentes. Leur contact fera peut-être disparaître peu à peu des préjugés et des antagonismes périmés et donnera à chacun l'occasion d'apprendre qu'aujourd'hui plus que jamais, en l'état actuel du monde, nous sommes tous solidaires les uns des autres.

J'ai encore une ambition. Je voudrais que des Ligues féminines fussent aussi représentées dans notre Conseil. Nous allons nous y employer. Avec le charme qui le caractérise, notre Secrétaire général saura, j'en suis sûr, nous acheminer vers cet objectif, digne de toute notre sollicitude.

Grâce aux démarches de ce même Secrétaire général, deux nouvelles sections de l'Université populaire jurassienne vont être créées, l'une à Laufon, l'autre à La Neuveville. A la suite de l'intervention dévouée de MM. Gerster et Jermann, à Laufon, et de MM. Stalder et Steffen, à La Neuveville, des cours ont été organisés l'hiver dernier déjà dans ces deux localités. Dès que les deux sections demanderont leur admission à notre Université, elles seront certainement accueillies avec enthousiasme.

Les stages organisés pour le mois de juillet 1959 n'ont pas eu tous les résultats que l'on pouvait espérer. Deux d'entre eux, faute d'inscriptions suffisantes, ont dû être abandonnés, l'un sur la « Flore du Jura », que le docteur Krähenbühl, à Saint-Imier, grand ami de notre Université, s'était déclaré prêt à diriger ; le docteur Krähenbühl, savant spécialiste : son étude intitulée « L'Evolution de la terre et de la vie », parue dans le récent volume des « Actes » de la Société jurassienne d'émulation, en est la preuve ; l'autre sur « les formes contemporaines de la littérature française » dont avaient bien voulu se charger notre Secrétaire général, toujours sur la brèche, et M. R. Simon, directeur de l'Ecole de langue française, à Berne. En revanche, les stages de trois jours consacrés, avec excursions et visites, à la photographie et aux monuments historiques et artistiques du Jura, ont eu un réel succès. Ce succès, nous le devons à la remarquable compétence et au dévouement de M. Charpié, photographe à Lausanne, de M. Lapaire, professeur à Porrentruy, et de M. Gerster, architecte à Laufon. Mais si, en été 1959, nos vœux n'ont été comblés qu'en partie, cela n'était pas pour nous décourager. Une fois de plus, M. Jean-Marie Mœckli intervint judicieusement, modifiant la propagande, la nature des cours et les modalités de l'organisation. Et voici qu'en été 1960 les cours et stages furent une réussite complète. M. Lapaire, professeur à Porrentruy, dirigea à Delémont, du 25 au 27 juillet 1960, un cours intitulé : « Le dessin, cours pratiques : figures et paysages, avec excursions. Sous l'experte direction de M. Liechti, professeur à Porrentruy, inspecteur des Ecoles secondaires du Jura, un cours de spéléologie-géologie a été donné à Moutier du 28 au 30 juillet dernier.

Sous le titre : « Jura sens dessus dessous », M. Jos. Rérat a publié dans le « Démocrate » du 9 juillet 1960 un spirituel et vivant compte rendu de ce cours qui se termina dans le Creux d'Entier, à 100 mètres sous terre. Je rends hommage au dynamique et savant directeur de ce cours. Enfin, le cours dirigé par M. Gonseth, professeur à l'École polytechnique fédérale à Zurich, mathématicien et philosophe de réputation internationale, Jurassien étroitement attaché à sa petite patrie, avait pour titre : « L'homme devant la science ». Il fut donné à Delémont du 28 au 30 juillet : il attira des membres du corps enseignant, des ingénieurs, des étudiants du Poly de Zurich et de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Il fut particulièrement intéressant. Je m'étais promis de m'y rendre. Une grippe insidieuse m'en a empêché. M. Jean-Marie Mœckli, qui eut le privilège de le suivre, pourra commenter plus amplement cet événement qui marquera dans l'histoire de l'Université populaire jurassienne et qui fait honneur au grand Jurassien qu'est M. Gonseth.

Je ne vous énumérerai pas la nature des cours donnés pendant l'hiver de 1959 à 1960 dans nos différentes sections. Il me suffira de vous dire qu'il y en a eu 44 en tout, répartis sur 19 localités. Ils traitèrent de sujets les plus divers. Les directeurs des cours vous fourniront des détails de vive voix, si vous le désirez. Je ne saurais assez remercier les hommes dévoués qui les organisèrent et les donnèrent.

Le 18 juin dernier, je représentai notre institution à la 17^e Assemblée générale ordinaire de l'association des Universités populaires suisses. Elle eut lieu à la Maison du peuple, à Bienne. Présidée par le Dr Weilenmann, cette assemblée se déroula dans une atmosphère agréable. Dix-huit Universités populaires y étaient représentées. Je n'exagère pas en affirmant que la nôtre y fit très bonne figure. On y discuta d'abord de questions d'ordre administratif. C'est ainsi que fut renvoyé à l'année prochaine l'examen de plusieurs requêtes présentées tardivement et qui sollicitaient une aide financière de l'Association centrale. Parmi ces requêtes figure celle de notre section de Porrentruy. Le délai fixé pour la présentation des requêtes expirait le 30 avril. Celle de Porrentruy ne serait arrivée que le 17 mai. L'assemblée décida l'admission des Universités populaires que voici : Balsthal, Langenthal, Lauschtal, Otelfingen, Niederweningen et, dès qu'elles en feront la demande, les Universités populaires de Saanen et Hutwil.

On aborda ensuite la discussion du problème « Université et Université populaire ». Ce sujet intéressait avant tout les villes qui possèdent une Université dans laquelle se donnent des cours non seulement aux étudiants immatriculés dans ces établissements, mais aussi aux personnes qui relèvent de l'Université populaire. Pour nous, Jurassiens, la question n'a pas grand intérêt. Nous n'avons pas d'Université dite « académique ». Les cours et les stages sont organisés chez

nous. On ne saurait guère demander à nos Jurassiens de se rendre à Berne ou au château de Münchenwiler pour y suivre des cours d'une Université populaire. Dans notre Jura, les cours et les stages sont décentralisés, ce qui constitue un grand avantage. Dans une conversation que j'eus avec M. Weilenmann, président de l'Association suisse, celui-ci se plut à reconnaître les mérites de notre organisation décentralisée. Il y voit un grand progrès que n'ont pas réalisé d'autres Universités populaires.

Pour diriger les cours et les stages, nous faisons appel à des personnalités qui se sont fait un nom dans les branches auxquelles elles appartiennent, que ces personnalités occupent une chaire universitaire ou non. A tous ces hommes de valeur qui se sont dévoués et se dévoueront encore pour le bon renom de l'Université populaire jurassienne, j'adresse l'expression de la plus vive gratitude et les assure de notre entière confiance.

Le 18 août 1960, M. Virgile Moine, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, m'adressait une lettre ainsi conçue : « Lors de l'élaboration, cet été, du budget pour l'exercice 1961, nous avons proposé, comme les années précédentes, une somme de Fr. 5.000.— en faveur de l'Université populaire jurassienne. Nous avons, cette fois, obtenu gain de cause, notre proposition ayant été acceptée. Votre institution pourra donc, sous réserve de l'acceptation définitive du budget de l'État, compter avec une subvention de Fr. 5.000.— à partir de l'année prochaine. C'est avec plaisir que nous vous en informons. »

Je répondis ce qui suit :

« Au nom de l'institution que je préside, je vous exprime mes vifs remerciements. Je vous sais infiniment gré d'avoir proposé l'octroi de cette subvention. L'Université populaire jurassienne mérite l'appui des autorités. Elle a pris un bon départ et, en peu de temps, elle a pu inscrire à son actif d'heureuses réalisations. »

Mesdames et Messieurs, cette marque d'intérêt de la part de l'autorité cantonale m'a prouvé une fois de plus qu'il n'est pas toujours inutile de frapper sur le même clou. Dans le même ordre d'idées, je tiens à dire combien nous sommes sensibles à la compréhension que nous rencontrons auprès de la Société jurassienne d'émulation et auprès de l'ADIJ. Chacune de ces deux associations nous alloue un subside annuel de 500 francs. Nous les remercions de leur générosité. Peut-être ce bel exemple sera-t-il suivi par d'autres organismes représentés dans notre Conseil. Une attention tangible, si modeste fût-elle, serait la bienvenue.

Me permettez-vous d'insister une fois de plus sur la nécessité d'organiser dans nos sections des cours sur les droits et les devoirs des citoyens, sur l'élection, la composition et les attributions des pouvoirs publics fédéraux, cantonaux et communaux, sur le fonctionne-

ment de nos institutions constitutionnelles. En mars de cette année, j'ai été très heureux de lire dans la presse, sous la rubrique Neuchâtel, le communiqué que voici : « Les droits et les devoirs : — Les femmes ayant été déclarées éligibles sur le plan cantonal et communal dans le canton de Neuchâtel, le Département de l'instruction publique vient de décider que, dès l'ouverture de l'année scolaire, la leçon d'instruction civique s'adressera aux élèves des deux sexes, à titre obligatoire, à partir de là 7^e année. »

Ils sont encore trop nombreux ceux qui ignorent presque tout dans ce domaine. Il n'y a pas si longtemps qu'un jeune homme occupé dans une administration publique d'un de nos districts me déclarait innocemment ne pas savoir ce qu'était la Constitution cantonale bernoise : il n'en avait jamais entendu parler, me disait-il. Il faut remercier l'ADIJ d'avoir édité un « Memento » à l'usage des élèves de 9^e année, des écoles complémentaires et des écoles professionnelles. Ce document devrait être remis à tous les participants aux cours et stages organisés par notre Université populaire. Il serait utile aussi à presque tous les électeurs jurassiens. A juste titre, nos citoyens sont fiers de leurs droits. Mais trop souvent ils ne les exercent pas. Or, ils seraient les premiers à protester véhémentement s'ils en étaient dépouillés. Certes, il est bon de pratiquer le sport, mais il est dangereux de tout lui sacrifier. Nous devons à notre démocratie d'habituer les jeunes citoyens à s'intéresser aux projets soumis au verdict du souverain, aux grands problèmes économiques et sociaux qui se posent non seulement en Suisse, mais aussi en Europe et dans le monde. Des cours devraient être donnés dans nos sections sur l'intégration européenne, sur le Marché commun et la petite Zone européenne de libre échange, sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. On fera bien d'expliquer à nos citoyens et citoyennes qu'en économie pas plus qu'en politique, il n'y a de vérités absolues, mais qu'il y a les circonstances auxquelles il importe de s'adapter. En économie, tout est en perpétuel devenir. Il est nécessaire aussi de cultiver le sens chrétien de l'universel.

Sous le titre « La Suisse a changé de dimensions », M. Olivier Reverdin a fait paraître dans le « Journal de Genève » du 19 avril 1960 un article remarquable duquel je détache le passage que voici :

« La technique a changé les dimensions du monde. L'Europe a perdu son hégémonie... Avant la guerre, — peut-être était-ce une illusion — nous nous sentions à l'échelle du monde ; nous suivions sans nous essouffler l'évolution scientifique et technique ; notre territoire suffisait à nos besoins. Aujourd'hui, nous nous sentons surclassés en bien des domaines, et l'espace nous manque... Comme tout était plus simple, il y a vingt ans ! Alors, nous avons le sentiment de conduire nous-mêmes nos affaires, d'être maîtres de la situation et cela nous a donné la force de tenir au pire des tourments. Tandis que maintenant,

nous nous sentons entraînés, bousculés et nous savons que pour sauver notre personnalité, il nous faudra encore plus de force morale que naguère. Mais, cette force morale, submergée par la prospérité matérielle, nous avons peine parfois à en retrouver la source, qui est spirituelle. »

Ces notions, elles aussi, devraient être enseignées dans nos sections. Et puis, il est permis de se demander s'il ne serait pas judicieux de rappeler de temps en temps aux participants à nos cours et à nos stages qu'au-dessus des progrès fantastiques, éblouissants et à maints égards terrifiants de la science et de la technique, il y a le Dieu Tout-Puissant au nom duquel a été promulguée notre Constitution fédérale et qui est invoqué solennellement dans notre pays lors de la prestation des serments officiels.

De tout cœur je souhaite que se maintienne l'excellent esprit qui règne dans notre Université populaire. Je souhaite aussi que rien ne vienne troubler l'harmonie qui existe entre nos sections et entre notre Université et les grandes Associations jurassiennes. Puisse notre institution, jeune encore, prospérer et s'épanouir, rencontrer toujours l'appui de nos autorités, de l'opinion publique et de la presse, pour le bien de notre cher Jura, auquel votre serviteur reste attaché par toutes les fibres de son être.

Evocation des Franches-Montagnes

*Pays franc-montagnard, terre de ma naissance,
Ton image prenante est peinte dans mon cœur ;
Par elle je revois le temps de mon enfance,
Les forêts, le soleil, la neige et le bonheur.*

*A ton seul nom j'évoque un cheval plein d'ardeur,
Fidèle compagnon, modèle d'endurance,
Aimé de notre armée, fierté de l'éleveur,
Noble, docile et fort, digne de confiance.*

*Pays au sol ingrat, aux hivers rigoureux,
Large est ton horizon, paisible ton visage,
Merveilleux est ton ciel, ton parler savoureux.*

*Pour tout cela je t'aime, et je crois être sage,
Mais je t'aime surtout pour ta fidélité,
Pour tes vertus, ta foi, sources de liberté.*

[Lors de la publication du sonnet ci-dessus dans les ACTES de l'année passée, nous avons omis un mot dans le premier vers, ce qui en altérait le sens. C'est pourquoi nous le publions à nouveau en nous excusant de notre oubli auprès de l'auteur.]